

# le vilain p'tit canard



N°29 - Février 2003

*Le canard que nous aimons le plus*

UNEF-RS

**Bourses, logements : n'oubliez  
pas de faire valoir vos droits**

**MAINTENANT !**

Les demandes de bourse et de logement en cité-U pour l'année prochaine sont à faire dès maintenant et jusqu'au 30 avril par internet (<http://dse.ac-versailles.fr>)

Le système d'aide sociale étudiante est d'une effroyable complexité. Cela n'a pourtant pas que des inconvénients puisque la multiplicité des aides augmente les chances, même faible, d'en obtenir une.

L'aide de principe, c'est la bourse sur critères sociaux ; toutes les autres aides ne sont que des rustines atténuant les injustices criantes non prises en compte par la bourse. Pour avoir droit à une bourse, il faut entrer dans des critères d'âge (moins de 26 ans), de nationalité (être ressortissant de l'UE) et de revenus (variable suivant la situation). Il faut noter que ces critères sont plus larges qu'au lycée. Si tu n'avais pas droit à une bourse dans le secondaire, fait quand même une demande ; beaucoup de nouveaux étudiants ne jouissent pas de ce droit parce qu'ils ne l'ont simplement pas fait valoir.

La bourse est un droit. Il vise à réduire les inégalités entre étudiants. C'est une garantie de justice sociale. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'UNEF (l'autre syndicat) souhaite sa disparition. C'est aussi la grande différence entre la bourse et les autres aides sociales. Pour celles-ci (allocation d'étude, FSU, FSDIE), il faut aller pleumicher un soutien financier auprès de l'assistante sociale alors que c'est un devoir de l'Etat de garantir la justice sociale pour tous.

Néanmoins, le système de bourse n'est pas parfait. Notre syndicat se bat pour l'augmentation du nombre et du montant des bourses. Actuellement, une bourse

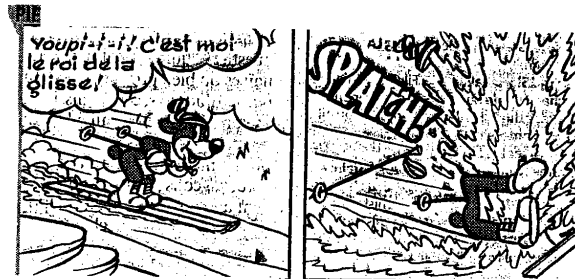
**suite page suivante**

couvre à peine 40% des besoins de base d'un étudiant ; et trop d'étudiants ne peuvent pas en bénéficier alors que leur situation l'exigerait.

Pour les autres aides, la demande est à faire auprès de l'assistante sociale de l'université. Il s'agit en premier lieu de l'allocation d'études qui est attribuée sur les mêmes critères que la bourse. Elle prend en compte les situations laissées pour compte par le système de bourse, mais où l'injustice est flagrante (par exemple, les étudiants ne bénéficiant pas d'une bourse du fait des revenus de leurs parents, mais qui en sont autonomes). Ensuite, nous avons le FSU ; c'est un fond géré par le CROUS qui accorde des aides ponctuelles (et minimes), notamment lorsqu'il y a un retard dans le versement de la bourse. Enfin, il existe le FSDIE (voir ci-contre) ; ce fond est alimenté par les frais d'inscription à l'université et il vise entre autre à accorder des aides ponctuelles (et minimes encore une fois) aux étudiants en difficulté passagère.

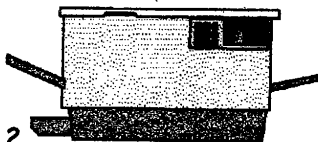
## FSDIE : carton rouge pour Madame la vice présidente

Le FSDIE (Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes) est alimenté par les frais d'inscription, ce qui est déjà très critiquable : pourquoi serait-ce aux étudiants de pallier aux lacunes de l'Etat. Ce fond est géré par la Commission Sociale d'Etablissement, sous le patronage de Madame la vice présidente de l'université. La répartition des crédits se fait de manière très inégalitaire entre l'aide aux étudiants (30%) et les subventions aux projets d'animation du campus (70%). Madame la vice Présidente a proposé cette répartition l'an dernier. Nos élus ont alors été les seuls à s'opposer à cette proposition (même l'UNEF, qui prétend défendre les étudiants, s'est déclarée favorable). Nous nous sommes insurgés contre le faible pourcentage accordé à l'aide aux étudiants. Surtout, ce qui nous a révolté, ce sont les 70% en faveur des projets d'animation du campus, alors qu'il y en a très peu de présentés chaque année. En plus, Madame la vice présidente exerce une censure partisane sur les projets présentés ; ainsi chaque fois que notre syndicat demande un subvention, elle est systématiquement refusée, ce qui n'est pas le cas pour les autres. En effet, nos élus sont les seuls à critiquer la gestion du FSDIE par Madame le vice présidente, notamment lorsqu'il y a un refus d'aider des étudiants en grande détresse.



## Photocopies

L'UNEF-RS vous propose des photocopies à 5 centimes d'euros. Rendez-vous à notre local, salle 5 du bâtiment Ile de France.



2

UNEF-RS - salle 5 du bâtiment Ile de France

# Motion de Paris VI : ce boycott qui n'existe pas

L'occupation israélienne des territoires de Cisjordanie et de Gaza rend impossible l'activité d'enseignement supérieur et de recherche de nos collègues palestiniens : le renouvellement de l'accord d'association Union Européenne / Israël, en particulier en matière de recherche (6eme PCRDT), constituerait un soutien à la politique actuelle de l'Etat israélien et serait en contradiction avec l'article 2 de cet accord ("Les relations entre les parties, de même que toutes les dispositions du présent accord, se fondent sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques qui inspire leurs politiques internes et internationales et qui constitue un élément essentiel du présent accord").

En conséquence, le conseil d'administration de l'Université Pierre et Marie Curie :

1. se prononce pour le non-renouvellement de l'accord d'association U.E. - Israël ;
2. demande à nos collègues enseignants-chercheurs, exerçant dans les universités israéliennes, de prendre clairement et rapidement position sur la situation concrète faite aujourd'hui tant à nos collègues enseignants-chercheurs des universités palestiniennes qu'à leurs étudiantes et étudiants et de mettre en oeuvre tous les moyens dont ils disposent pour aider les uns à exercer leur métier et les autres à étudier ;
3. mandate le Président de l'Université pour nouer des contacts avec les autorités universitaires israéliennes et palestiniennes afin d'oeuvrer dans le sens de la paix et pour qu'il soumette l'ensemble de ces questions à l'assemblée de la Conférence des Présidents d'Université.

En votant cette motion, l'université de Paris VI-Jussieu a soulevé un tollé : le CRIF, l'UEJF ou encore l'Unef, des personnalités du PS et de l'UMP ou pseudo-intellectuelles, ont crié à l'antisémitisme et manifesté devant Jussieu. Pourtant, les scientifiques qui y travaillent n'ont fait que demander l'application d'une résolution votée le 10 avril 2002 par le Parlement européen qui demandait la suspension des accords signés avec Israël en évoquant les mêmes raisons : comme les scientifiques de Jussieu, les députés de Strasbourg jugeaient indécent que l'Europe continue de financer un pays qui ne respecte pas ses engagements. Mention spéciale au passage pour le grand écart du PS, qui vote la résolution au Parlement européen et dénonce la motion de Jussieu la reprenant à son compte... Il est facile de déformer la réalité et de lancer des anathèmes : il n'est pas question de boycott dans le texte adopté, au contraire il "mandate le président de l'université pour nouer des contacts avec les autorités universitaires israéliennes et palestiniennes afin d'oeuvrer dans le sens de la paix". Ce que Paris VI a rappelé en précisant qu'elle "repousse toute idée de boycott ou de moratoire dans les relations avec les universités israéliennes" et en dénonçant une "campagne de désinformation". On attend toujours par contre la réaction de BHL après la fermeture par le gouvernement israélien de trois universités palestiniennes, dont celle de Bir Zeit.

Cet épisode aura au moins permis de faire tomber les masques : en allant manifester contre cette motion aux côtés des partisans bellicistes d'Ariel Sharon à Jussieu, l'Unef s'est faite leur alliée objective, légitimant leurs calomnies auprès des médias. A moins de plaider l'analphabétisme, et l'on serait en droit de se demander alors si ses dirigeants n'auraient pas eu leur diplôme dans une pochette surprise offerte pour bon et loyaux services par le Ministère de l'Enseignement supérieur ou bien la Présidence de l'université... Cette prise de position est une honte. Heureusement, les étudiants d'Evry ont la chance d'avoir encore d'autres syndicalistes étudiants, alphabétisés ceux-là, ayant un minimum d'éthique, qui les informent en faisant preuve d'un minimum d'esprit critique. Ce n'est par contre pas le cas des syndicalistes étudiants de la plupart des autres universités de France et nous les plaignons...

# Mardi 18 mars : élections étudiantes

Tous les deux ans, les étudiants élisent leurs représentants aux Conseils Centraux de l'Université. Ces Conseils, composés de représentants des enseignants, des personnels administratifs et des étudiants, dirigent l'Université. Ils abordent des questions fondamentales pour nos études : capacité d'accueil, contenu des formations, créations de diplômes, répartition du budget...

Toutefois, il ne faut pas considérer que l'Université est une sorte d'Etat gouverné démocratiquement, dont les conseils seraient le parlement. Ca n'a rien à voir : le seul point commun avec la démocratie parlementaire, c'est qu'il y a des élections. D'abord, les étudiants sont très minoritaires dans ces conseils. Il est très rare que leur voix soient décisives. Surtout, le pouvoir de décision des conseils est limité. Ils gèrent et répartissent entre les UFR le budget attribué par le ministère à Evry. Ils organisent les enseignements à Evry dans le cadre fixé par la loi. Par exemple, si le CA refuse de voter le budget, le gouvernement peut l'imposer.

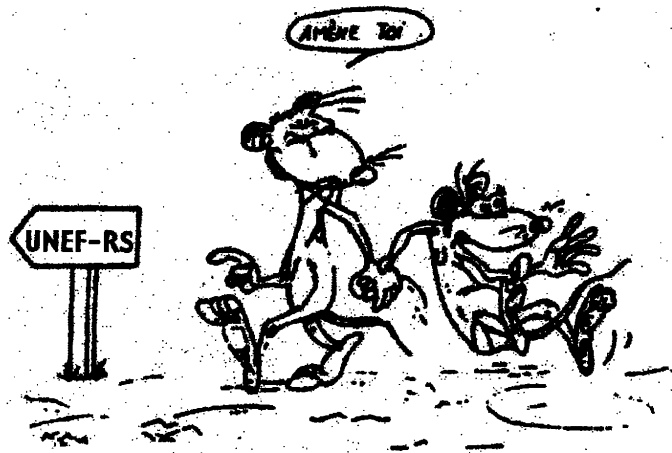
Néanmoins, il ne faut pas considérer que ces conseils ne servent à rien (et qu'il est donc inutile de se déplacer pour voter UNEF-RS). Ca n'a rien à voir avec la démocratie, mais ça peut être très utile, pourvu que les élus étudiants aient le souci de porter dans ces conseils les revendications et les problèmes des étudiants, et faire redescendre vers eux les informations sur ce qui s'y passe et ce qui s'y dit.

Evidemment, cela suppose des élus qui fassent l'effort de siéger à chaque conseil, et ne se fassent pas élire simplement pour faire joli et toucher des subventions.

Depuis maintenant sept ans, notre syndicat vous informe régulièrement, dans le Vilain P'tit Canard, de l'activité des élus UNEF-RS dans les conseils.

## Pour contacter l'UNEF-RS

- université d'Evry - salle 5  
du bâtiment Ile de France
- 01.69.47.71.59
- [unef-rs@univ-evry.fr](mailto:unef-rs@univ-evry.fr)



**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_ **Filière :** \_\_\_\_\_

**Je souhaite :**

être informé des activités de l'UNEF-RS et recevoir régulièrement le *Vilain P'tit Canard*

adhérer à l'UNEF-RS